

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **24/09/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° 17_300926

**OBJET : ENFANCE
EDUCATION JEUNESSE**

Adhésion de la Ville
d'Aubagne au dispositif
départemental "Carte
C'Jeune"

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur Fabio CHIKHOUNE (donne pouvoir à Monsieur Raphaël DA HORTA), Monsieur Jean-Pierre NIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Mathieu NOVELLI), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°17_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

Monsieur Raphaël DA HORTA rapporte :

Toujours soucieuse de soutenir sa jeunesse, la Ville d'Aubagne souhaite poursuivre son partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône concernant le dispositif de la Carte C'Jeune.

Cette nouvelle carte s'inscrit dans la continuité de la Carte Collégien de Provence mais s'étend désormais aux jeunes non collégiens, âgés de 16 à 25 ans, afin que ces derniers bénéficient également d'avantages sous forme de « bons plans » (offres flash et réductions).

Pour le bénéficiaire collégien, la Carte C'Jeune prend la forme d'une aide financière d'une valeur de 150 euros. Elle comporte deux porte-monnaie numériques destinés à réduire les coûts liés à la pratique culturelle, au sport, à l'accès aux loisirs et au soutien scolaire et linguistique ou à tout autre domaine décidé par le Département.

La Ville d'Aubagne souhaite permettre à ses services municipaux proposant des activités éligibles de proposer leurs offres aux titulaires de la Carte C'Jeune afin de régler tout ou partie des droits d'inscription.

La convention avec le Département des Bouches-du-Rhône, jointe en annexe, fixe les modalités de ce partenariat dont la durée est prévue dès son entrée en vigueur, pour un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 août 2029, sauf résiliation anticipée.

Cette délibération propose d'approuver la Convention de partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône ci-annexée, portant sur la Carte C'Jeune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de recourir au dispositif départemental « Carte C'Jeune »,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la convention de partenariat entre la Commune d'Aubagne et le Département des Bouches-du-Rhône concernant le dispositif « carte C'Jeune » ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant habilité, à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre..

ADOpte A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1

Madame Betty CORALLO

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
1 oct. 2026